

République Française
Département de la Marne

Nombre de membres		
Nombre en exercice	Présents	Votants
09	08	09

DATE DE CONVOCATION
Le 08 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
N° DE_2023_159
Commune de Jussecourt-Minecourt

L'an deux-mil vingt-trois ,le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures , le Conseil Municipal , légalement convoqué le huit décembre ,suite à réunion du vendredi huit décembre reportée faute de quorum, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi , sous la Présidence de Mme WIRBEL Vivianne, Maire
Présents : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Christophe MUNIER ,Cédric WALIGUNDA ,Clément ROLLOT, Jacky DIMNET, Claudine MACHAL, Maria PAÏVA DE CASTRO
Absents avec procuration : Damien SIMONNET

Secrétaire de séance : Jacky DIMNET

Faisant suite à l'ordre du jour réunion du vendredi 08 décembre , PAS DE QUORUM reportée à ce jour

Délibération N° DE_2023_159

**TRANSFERT COMPETENCE -EAU POTABLE : ETUDES DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE »
A LA 4 CVS**

L'article L 5214-16 7° du code général des collectivités territoriales ,modifié par la loi NOTRÉ N° 2015-991 du 7 août 2015, prévoit la prise de compétence relative à l'eau par les Communautés de Communes , en tant que compétence obligatoire à la date du 1 er janvier 2026.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement a aménagé les modalités de ce transfert de compétence sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier au plus tard le 1 er janvier 2026

Il convient donc de mener au préalable une étude dite de « gouvernance » pour définir les modalités et les conséquences administratives , financières technique, juridiques et humaines du transfert de compétence eau potable à la Communauté de Communes. Cette étude doit également permettre de construire un projet de territoire et offrir aux élus une information le plus large possible pour l'aide à la décision sur l'organisation communautaire nécessaire pour la gestion de la ressource en eau.

De même , une étude pour la mise en place de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) soit une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire

de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est recommandée par les services préfectoraux et l'Agence de l'Eau Seine Normandie .

Pour ces raisons et afin de préparer au mieux la gestion du service eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026 , la CVS propose de modifier ses compétences en les étendant aux « études dans le domaine de l'eau potable » .

Cette modification est subordonnée à une délibération du Conseil Communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres , définie à l'article L 5211-5-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes,

Vu la loi N° 2015-911 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi N°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1^{er},

Vu la délibération DE_2023_087 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 relative au transfert de la compétence études dans le domaine de l'eau,

Considérant la nécessité de préparer la gestion communautaire de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026

Après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des présents ;

- d'approuver cette proposition,
- de donner son accord pour ajouter au titre des compétences obligatoires la compétence suivante « 7.Eau potable : études dans le domaine de l'eau potable » ,
- d'approuver la modification des statuts de la Communauté des Communes ,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier ,

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 16 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance
WIRBEL Vivianne , Maire



Le secrétaire de séance
Jacky DIMNET

